

*Questions orales*

Je tiens à mentionner dès le début de la période des questions que tous les Canadiens ont dû être soulagés d'entendre le juge Moshansky affirmer ce matin que certains de ses sujets d'inquiétude relativement à la sécurité aérienne ont fait ou font actuellement l'objet de mesures correctives. Il a également mentionné, quoique plus discrètement, que l'écrasement de l'appareil d'Air Ontario à Dryden était un accident, mais un accident qui aurait pu être évité, tenant ni plus ni moins le gouvernement responsable de la mort de 24 personnes.

Il s'agit là d'une conclusion fort sérieuse, à laquelle le gouvernement doit répondre. Face à cette conclusion du juge Moshansky et à la gravité des conséquences d'un vice fondamental de la politique gouvernementale, le gouvernement va-t-il prendre ses responsabilités? Comment entend-il réparer le tort causé?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Tout d'abord, monsieur le Président, le député d'Ottawa-Sud doit savoir, puisqu'il a assisté à ma conférence de presse ce matin, que la sécurité aérienne s'est améliorée considérablement depuis dix ans. En effet, il y a eu 700 accidents d'avion au Canada en 1981, comparativement à 449 en 1991.

Nous ne serons évidemment satisfaits que le jour où nous aurons ramené le taux d'accidents à zéro. Je crois cependant que cette amélioration sensible de la situation, soit une réduction du nombre d'accidents de 35 p. 100 en dix ans, prouve l'importance que nous accordons à la sécurité.

Le rapport qui nous a été présenté ce matin est exhaustif et très circonstancié. Il comporte en outre 191 recommandations. J'ai fait observer que j'avais constitué en août dernier une équipe réunissant 20 représentants du ministère des Transports et de tous les autres secteurs de l'industrie aéronautique. Cette équipe est chargée de mettre en oeuvre ces 191 recommandations.

Jusqu'à maintenant, on a donné suite à 33 d'entre elles. Nous avons fait savoir que nous souscrivions à 61, ou 49 p. 100, des recommandations et que nous étions déjà en train de les mettre en oeuvre. Pour ce qui est des autres, l'équipe responsable va se mettre à la tâche sans délai.

• (1420)

Je me suis engagé à rendre public un rapport provisoire faisant état de l'avancement des travaux de cette équipe d'ici six mois.

[Français]

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, selon l'enquête rendue publique ce matin, il est clair que la sécurité aérienne du public canadien n'est pas une priorité pour ce gouvernement.

Je cite le Rapport Moshansky:

Les besoins en ressources additionnelles à l'intérieur de la Direction générale de la réglementation aérienne de façon à satisfaire à la croissance et aux exigences inhérentes à la mise en oeuvre de la réforme de la réglementation économique ont été prévus et bien documentés dans plusieurs rapports et études.

Étant donné que ce gouvernement n'a pas agi suite aux nombreux avertissements dont on lui a fait part, est-ce que le ministre serait d'accord pour établir un groupe de travail indépendant sur la sécurité aérienne qui se rapporterait régulièrement au Parlement sur la qualité de la performance du gouvernement dans le domaine de la réglementation de la sécurité aérienne?

[Traduction]

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer qu'en 1984-1985, il y avait 456 inspecteurs au ministère des Transports. En 1991-1992, il y en avait 569. C'est bien la preuve, je pense, que nous nous préoccupons avant tout de la sécurité.

J'aimerais aussi souligner qu'il y a eu au Canada l'an dernier cinq millions de mouvements d'avions. Le nombre d'accidents a été de 449. Et donc, sans vouloir faire preuve de suffisance, cela prouve bien, à mon avis, que pour ce qui a trait à la sécurité, notre palmarès ne va pas en se détériorant, mais en s'améliorant. Le rapport du Bureau de la sécurité des transports le confirme pour ces dernières années.

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas ma question. Ce qui est arrivé et ce dont rend compte le rapport du juge Moshansky, c'est ce qui s'est produit au milieu des années 80. Il y avait eu une collision en plein air entre deux politiques fédérales contradictoires, celle de la déréglementation des compagnies aériennes et celle de la réduction du déficit.

Il est dit dans le rapport que

[. . .] compte tenu des preuves fournies à la commission, la déréglementation économique et la réduction du déficit ont à elles deux créé une synergie qui a nui à l'application efficace des normes de sécurité.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas veillé à la sécurité aérienne?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je répète que nous avons reçu ce matin